

Il s'agit d'un projet municipal, mûri et annoncé et non d'une décision arbitraire, unilatérale et soudaine du maire.

Contrairement aux rumeurs et à la vaste campagne de désinformation lancée par l'association, la décision n'est pas arrêtée et ne se fera pas dans la précipitation, elle fera l'objet d'une décision du conseil municipal, en temps et en heure. Monsieur le Maire a d'ailleurs proposé lors de l'assemblée générale qu'un groupe de travail soit mis en place.

Priorité sera bien évidemment donnée au bien-être des enfants et aux salariés qui interviennent à Saint-Maurice de Gourdans.

La municipalité assurera toujours tout ce qui relève de ses prérogatives et des missions de service public qui lui sont dévolues. Le domaine de l'enfance est et reste au cœur de ses préoccupations.

Il n'est nullement question également de mettre en difficulté le « scrabble » et « les doigts agiles », leurs activités seront bien évidemment, le cas échéant, portées par des organismes municipaux ou extra municipaux.

### **Les services cantine, accueil périscolaire et centre de loisirs ne sont pas en danger !**

Il n'a JAMAIS été question de les remettre en cause. Ils resteront, quoiqu'il en soit, pérennes.

Le nombre de places à la cantine restera inchangé, à savoir 220 enfants par jour, tout comme les possibilités d'accueil périscolaire et au centre de loisirs.

Monsieur le Maire a par ailleurs annoncé que les travaux d'études préalables à la construction d'un nouveau bâtiment étaient bien avancés, le projet est de porter le nombre maximum d'enfants accueillis à la cantine à 250.

Un mode de gestion différent pourrait, certes, amener des modifications du coût pour les familles, mais, dans une limite raisonnable et acceptable et toujours dans le but d'apporter un service de qualité et une gestion maîtrisée des coûts annuels pour la collectivité.

Enfin le fonctionnement sur deux communes est complexe, en particulier dans la répartition des charges. La commune de Saint Jean de Niois participe pour 40%, celle de Saint-Maurice de Gourdans pour 60% alors que le nombre d'enfants est quasiment le même. La commune de Saint Maurice de Gourdans supporte des charges supérieures et accueille les enfants de Saint Jean de Niois lors des vacances scolaires sans aucune contrepartie. La répartition de la prise en charge des déficits fait toujours l'objet de négociations. La scission entre les deux communes apparaît nécessaire et souhaitable.

Les travaux du groupe de travail débuteront rapidement, la municipalité souhaite pouvoir trouver des solutions en adéquation avec les besoins des familles et la maîtrise de son budget. Elle reste ouverte à toute proposition constructive et fait confiance aux habitants pour leur compréhension. Elle souhaite pouvoir prendre les dispositions qui s'imposent dans le calme et la sérénité.

**Pour conclure, soyez rassurés, les enfants de la commune seront bien accueillis à la rentrée.**

Saint-Maurice de Gourdans le 6 juin 2024

Le Maire  
Fabrice VENET

